

République française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Réglementation portant sur la circulation et le stationnement pendant les travaux
24 Rue Karl Marx

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2211-1, L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le code de la route, article R411-1 à R411-32,

Vu la demande d'arrêté de la société UNIVERS RESEAUX, devant le 24 rue Karl Marx, afin réparer le conduit du réseau Orange,

Considérant ce fait il convient de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier, afin de préserver la sécurité des agents de chantier et des usagers de la route.

Arrêté

Article 1 : Du lundi 02 février 2026 au vendredi 13 février 2026, la circulation au droit du chantier au 24 rue Karl Marx à CAMON sera alternée par des feux tricolores ou manuellement.

Article 2 : l'arrêt et le stationnement sont interdits à tout véhicule au droit du chantier, excepté les véhicules de l'entreprise intervenante.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur. Une mise en fourrière des véhicules gênants pourra être prescrite le cas échéant.

Article 5 : - Monsieur le Maire, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme, Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont :

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- L'entreprise Univers réseaux
- Monsieur DUPUIS Hubert, adjoint à la voirie,
- Monsieur LECOQ, Directeur des services techniques,

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le 26/01/2026

ID : 080-218001576-20260126-AR202601008-AR



Fait à CAMON, le 26 janvier 2026.

Jean-Claude RENAUX,
Maire de CAMON.

AR N° 2026-01-008.

A handwritten signature in blue ink, followed by the official circular seal of the Mairie de Camon, Somme. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE CAMON' and 'SOMME' around the perimeter.